AMF-UMOA
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DÉCISION N°041/AMF-UMOA/2026

PORTANT ENREGISTREMENT DE L'ÉMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR PLACEMENT PRIVÉ « GVS S.A. 7,50% 2026 – 2031 » SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

Vu le Traité modifié de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1er octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;

Vu la Convention du 3 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;

Vu la Décision N° CM / 13 / 09 / 2022 du 30 septembre 2022 portant approbation de la version consolidée du Traité révisé de l'UMOA en rapport avec le changement de dénomination du CREPMF ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°47/2011/CREPMF révisée du 2 mars 2020 relative aux conditions d'enregistrement des emprunts obligataires par placement privé sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n°CM/03/10/2025 du 25 novembre 2025 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) ;

Vu la Décision n°CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu la correspondance du 05 février 2026 de la SGI AFRICABOURSE, agissant pour le compte de la Société Groupe Véto Services S.A. (GVS S.A.), transmettant les informations complémentaires dans le cadre de la demande d'enregistrement de l'emprunt obligataire par placement privé « GVS S.A. 7,50% 2026 – 2031 » ;

Vu l'avis favorable du Président de l'AMF-UMOA du 18 FEV. 2026 ;

DÉCIDE

Article 1er :

La Société GVS S.A. est autorisée à émettre sur le marché financier de l'UMOA, un emprunt obligataire par placement privé d'un montant de trois (3) milliards de FCFA.

Article 2 :

L'emprunt obligataire dénommé « GVS S.A. 7,50% 2026 – 2031 » est enregistré sous le numéro **"EP/26-01"**.

Article 3 :

L'emprunt obligataire « GVS S.A. 7,50% 2026 – 2031 » présente les principales caractéristiques suivantes :

• Nature des obligations	:	Obligations ordinaires
• Montant de l'émission	:	3 milliards de FCFA
• Valeur nominale unitaire	:	1 000 000 FCFA
• Prix d'émission	:	1 000 000 FCFA
• Nombre de titres	:	3 000 obligations
• Durée	:	5 ans
• Taux d'intérêt	:	7,50% l'an
• Fiscalité	:	Le paiement des intérêts sera assujetti à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans le pays de résidence de l'investisseur. Au Bénin, les coupons servis au titre de l'emprunt sont passibles de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 6,00%.
• Paiement des intérêts	:	Les intérêts seront payables semestriellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt.
• Amortissement	:	Le remboursement du principal de l'emprunt sera effectué semestriellement de manière linéaire à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, après un (1) an de différé.

• Date de jouissance	:	Au plus tard cinq (5) jours ouvrés après la clôture des souscriptions
• Mécanisme de sûreté	:	L'emprunt bénéficie de l'accord de garantie à 100% en principal et intérêts du Fonds de Solidarité Africain (FSA). Pour assurer le remboursement des sommes dues au titre de l'emprunt, GVS S.A. a ouvert dans les livres de BGFI Bénin, un compte séquestre à zéro débit qui servira au paiement des échéances des obligations.

Article 4 :

L'emprunt obligataire « GVS S.A. 7,50% 2026 – 2031 » s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés inscrits sur la liste ci-jointe, visée par l'AMF-UMOA.

Après enregistrement de l'opération, cette liste ne peut faire l'objet de modification ultérieure par remplacement ou rajout de souscripteurs sans l'autorisation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 5 :

La Note d'Information relative à cette opération a été établie sous la responsabilité de la société GVS S.A.

L'enregistrement par l'AMF-UMOA n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le numéro d'enregistrement a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Article 6 :

Les dispositions de l'article 5 ci-dessus, doivent être mentionnées dans la Note d'Information définitive de l'opération.

Article 7 :

Conformément à l'article 111 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA, les obligations « GVS S.A. 7,50% 2026 – 2031 » doivent être conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement, à leur date de jouissance.

Article 8 :

La SGI AFRICABOURSE, chargée de l'opération, doit transmettre à l'AMF-UMOA, trois (3) jours avant le début des souscriptions, la Note d'Information définitive portant le numéro d'enregistrement de l'opération délivré par l'AMF-UMOA en trois (3) exemplaires.

Article 9 :

La SGI AFRICABOURSE conduira l'opération dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional.

Elle doit également transmettre à l'AMF-UMOA le compte-rendu final d'émission, au plus tard trois (3) jours après la clôture des souscriptions.

Article 10 :

Pour le remboursement de l'emprunt obligataire, l'émetteur a mis en place un compte séquestre dédié à l'opération.

Le compte séquestre sera alimenté trimestriellement à hauteur de 50% de l'échéance semestrielle due (principal et intérêts et autres frais), et le reliquat sera constitué quinze (15) jours avant l'échéance. L'alimentation du compte est assurée par l'ensemble des comptes de recettes de l'émetteur.

La banque sera instruite de procéder au paiement de l'échéance dans les livres du DC/BR conformément au règlement général du DC/BR.

L'émetteur bénéficie de l'accord de garantie du Fonds de Solidarité Africain (FSA), pour une couverture à 100% de l'opération, en principal et intérêts.

Article 11 :

Les commissions dues au titre des frais d'enregistrement devront être réglées, au plus tard huit (8) jours après réception de la facture de l'AMF-UMOA.

Article 12 :

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 19 FEV. 2026

Pour l'AMF-UMOA,

Le Président

Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine
Le Président
01 BPM 1878
ABIDJAN 01

Kossi TENOU

Liste des souscripteurs potentiels EMPRUNT OBLIGATAIRE GVS-SA 7,5% 2026-2031

Personnes morales

N°	Désignation/raison sociale	Pays de souscription	Nationalité	Secteur d'activité
1	ACTIVA ASSURANCES CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
2	AFG ASSURANCES BENIN IARDT	Bénin	Béninoise	Assurances
3	AFRICAINE VIE BENIN	Bénin	Béninoise	Assurances
4	AGF WEST AFRICA S.A.	Bénin	Béninoise	Assurances
5	ATLANTIQUE ASSURANCE VIE CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
6	ATLANTIQUE ASSURANCE BENIN	Bénin	Béninoise	Assurances
7	ATLANTIQUE ASSURANCES CI	Abidjan	Ivoirienne	Assurances
8	ATLANTIQUE ASSURANCES IARDT	Bénin	Béninoise	Assurances
9	BIIC	Bénin	Béninoise	Banque publique
10	BISIC TOGO	Togo	Togolaise	Banque
11	BSIC CAPITAL	Abidjan	Ivoirienne	Société de gestion
12	CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE DU BÉNIN	Bénin	Béninoise	Institution de prévoyance sociale
13	CDCB	Bénin	Béninoise	Institution financière publique/caisse de dépôt
14	CICA-RE	Togo	Togolaise	Réassurance
15	CICA-RE FONDS DE PREVOYANCE	Togo	Togolaise	Fonds de prévoyance
16	CNAM	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
17	CNSS TOGO	Togo	Togolaise	Institution de prévoyance sociale
18	COMA ASSURANCES	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
19	FCP AAM OBLIGATIS	Bénin	Béninoise	OPCVM /Gestion d'actifs
20	FCP EPARGNE ACTION	Bénin	Béninoise	OPCVM /Gestion d'actifs
21	FCP EPARGNE CROISSANCE	Bénin	Béninoise	OPCVM /Gestion d'actifs
22	FIDELIA ASSURANCE	Togo	Togolaise	Assurances

23	FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE	Bénin	Béninoise	Fonds de garantie
24	FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Fonds de garantie
25	FUCEC TOGO	Togo	Togolaise	Microfinance/Services bancaires
26	GNA ASSURANCE	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
27	GNA ASSURANCE BELIFE CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
28	GTA ASSURANCE IARD	Togo	Togolaise	Assurances
29	GTA ASSURANCES VIE TOGO	Togo	Togolaise	Assurances
30	IB BANK TOGO	Togo	Togolaise	Banque
31	L'AFRICAINE DES ASSURANCES SA	Bénin	Béninoise	Assurances
32	LA GENERALE DES ASSURANCE DU BENIN	Bénin	Béninoise	Assurances
33	LA POSTE DU BENIN	Bénin	Béninoise	Établissement public / Banque postale
34	LEADWAY ASSURANCES CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
35	MATCA	Abidjan	Ivoirienne	Mutuelle d'assurance
36	MUGEFCI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Mutuelle
37	MUPEMENET-CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Mutuelle
38	NOBILA ASSURANCES	Bénin	Béninoise	Assurances
39	NOUV SOC ASSURANCES	CONGO	Congolaise	Assurances
40	NOUV SOC INTER AFRIC D'ASSUR VIE AU CONGO	CONGO	Congolaise	Assurances
41	NSIA ASSURANCE IARD CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
42	NSIA ASSURANCES	Bénin	Béninoise	Assurances
43	NSIA BANQUE BENIN	Bénin	Béninoise	Banque
44	NSIA BANQUE TOGO	Togo	Togolaise	Assurances
45	NSIA BANQUE TOGO	Bénin	Togolaise	Banque
46	NSIA CONGO IARD	Congo	Congolaise	Infrastructure portuaire
47	NSIA CONGO VIE ASSURANCES	Congo	Congolaise	Infrastructure portuaire
48	NSIA VIE ASSURANCES BENIN	Bénin	Béninoise	Assurances
49	NSIA VIE CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances



50	NSIA VIE TOGO	Togo	Togolaise	Assurances
51	PRUDENTIAL BENEFICIAL LIFE INSURANCE	Togo	Togolaise	Assurances
52	SAAR	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
53	SANLAM ALLIANZ MALI ASSURANCES	Bénin	Béninoise	Assurances
54	SANLAM ALLIANZ MALI ASSURANCES VIE	Bénin	Béninoise	Assurances
55	SANLAM ASSURANCES	Togo	Togolaise	Assurances
56	SANLAMALLIANZ VIE CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
57	SERENITY	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
58	SIAR	Togo	Togolaise	Assurances
59	SOGEMAD-CA	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Société de gestion/gestionnaire d'actifs
60	SONAM GENERALE ASSURANCE CI	Abidjan	Ivoirienne	Assurances
61	SUNU ASSURANCE TOGO	Togo	Togolaise	Assurances
62	SUNU ASSURANCES IARD BENIN	Bénin	Béninoise	Assurances
63	SUNU ASSURANCES VIE BENIN	Bénin	Béninoise	Assurances
64	SUNU BANQUE TOGO	Togo	Togolaise	Banque
65	SUNU IARD CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
66	SUNU VIE CI	Côte d'Ivoire	Ivoirienne	Assurances
67	TAVARES SA CESALTINA	Togo	Togolaise	Banque d'Investissement et de Développement

Personnes Physiques

N°	Désignation/raison sociale	Pays de souscription	Nationalité	Secteur d'activité
68	ADJOKE PIDE	Togo	Togolaise	Investisseur individuel
69	ADJOU REMI	Bénin	Béninoise	Investisseur individuel
70	ADU-GYAMFI MIKE	Togo	Togolaise	Investisseur individuel
71	ALANDA TAIROU	Bénin	Béninoise	Investisseur individuel
72	ALKOIRET TRAORE IBRAHIM	Parakou	Béninoise	Investisseur individuel
73	AMANKWAH Andrews	Togo	Ghanéenne	Investisseur individuel
74	ASSILAMEHOU DOS-REIS Poovi	Togo	Togolaise	Investisseur individuel
75	BAWA YOROU EPSE OROU	Bénin	Béninoise	Investisseur individuel
76	BONI YARA	Bénin	Béninoise	Investisseur individuel
77	OYEDE OYEDEKOU DANIEL	Bénin	Béninoise	Investisseur individuel